

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 juin 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Catherine CONAT avec pouvoir à M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

**GARANTIE D'EMPRUNT À LA SPL TERRITOIRE 25 - ZAC DE
LAPETITE HOLLANDE**

Cette délibération a été affichée le : 5 juillet 2022

**GARANTIE D'EMPRUNT À LA SPL TERRITOIRE 25 - ZAC DE
LAPETITE HOLLANDE**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La ZAC de la Petite Hollande sur le secteur des Hexagones a fait l'objet d'une première phase opérationnelle d'aménagement comprenant les espaces publics situées aux abords du centre commercial Le Nouvel Hexagone, le Pôle Services, l'aménagement de la rue Jean Becker et de l'avenue François Mitterrand.

Il convient désormais d'engager à compter du 2^{ème} semestre 2022 la seconde phase opérationnelle avec la réalisation de l'aire de jeux, des espaces verts et des cheminements situés à proximité. En parallèle, l'acquisition des dernières cellules de l'ancien centre commercial est en cours de finalisation et les opérations de désamiantage et démolition sont programmées en 2023.

Le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2021 s'élève à 24 591 K€HT. La durée de la concession court jusqu'en 2029. La situation financière de la ZAC nécessite le recours à un emprunt destiné au financement de la poursuite des travaux d'aménagement, à l'acquisition complète de l'ancien centre commercial et sa démolition.

Dans ce cadre, Territoire 25 a lancé une consultation bancaire pour la réalisation d'un emprunt de 7 200 K€ remboursable sur 7 ans.

La Caisse des Dépôts et Consignations a été retenue à l'issue de la procédure, sur la base des conditions financières suivantes :

- **Montant** : 7 200 000 €
- **Durée** : 7 ans avec différé d'amortissement de 2 ans
- **Taux** : Livret A + 0,40%
- **Mode d'amortissement du capital** : progressif
- **Périodicité des échéances** : annuelle

La garantie de la Ville est appelée à hauteur de 80% du montant de l'emprunt, soit 5 760 000 €.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- apporte sa garantie d'emprunt à hauteur de 80% du montant du contrat, soit 5 760 000 €,
- autorise le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt, en qualité de garant.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 5 juillet 2022